

*Répertoire national des certifications professionnelles***BP - Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport -
spécialité Éducateur Sportif - 34 mentions(cf liste dans base légale)**

Active

N° de fiche

RNCP28573**Nomenclature du niveau de qualification :** Niveau 4**Code(s) NSF :**

- 335 : Animation sportive, culturelle et de Loisirs

Taux d'insertion moyen dans le(s) métier(s) visé(s) à 6 mois : Non renseigné**Date d'échéance de l'enregistrement :** 01-01-2024**CERTIFICATEUR(S)**

Nom légal	Nom commercial	Site internet
Ministère chargé des sports et de la jeunesse	-	http://www.jeunesse-sports.gouv.fr (http://www.jeunesse-sports.gouv.fr)

RÉSUMÉ DE LA CERTIFICATION**Activités visées :**

L'éducateur(trice) sportif(ve) exerce en autonomie son activité professionnelle, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités physiques et sportives, dans la limite des cadres réglementaires. Il/ elle est responsable de son action au plan pédagogique, technique et organisationnel. Il/ elle assure la sécurité des tiers et des publics dont il/elle a la charge. Il/ elle a la responsabilité du projet d'animation qui s'inscrit dans le projet de la structure.

Les modes d'intervention qu'il/elle développe s'inscrivent dans une logique de travail collectif

Gestion des services

partenarial, prenant en compte notamment les démarches de développement durable, d'éducation à la citoyenneté et de prévention des maltraitances.

Il/ elle encadre tout type de public, dans tous lieux d'accueil ou de pratique au sein desquels il/elle met en place un projet.

Il/ elle encadre des activités d'animation de découverte, d'apprentissage et d'éducation dans le périmètre de sa mention.

Activités visées par le diplôme:

-encadrement de groupes et d'individuels en assurant la sécurité des pratiquants, des pratiques, des tiers et des lieux de pratiques.

-conduite des actions d'animation, et suivant la mention des actions d'enseignement jusqu'au premier niveau de compétition, dans le champ et le cadre règlementaire de la mention et de l'éventuelle option.

-conduite des actions d'animation, et suivant la mention des actions d'enseignement et de préparation au premier niveau de compétition, dans le champ et le cadre règlementaire de la mention et de l'éventuelle option

-conception, organisation et gestion des activités et des projets, dans le champ de la mention et de l'éventuelle option

-communication sur les actions de la structure ;

- participation au fonctionnement de la structure organisatrice des activités et à l'entretien du matériel utilisé.

-pour la mention « activités aquatiques de la natation » : surveillance des lieux de baignade

Compétences attestées :

Encadrer tout public dans toute structure

- Communiquer dans les situations de la vie professionnelle
- Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté
- Contribuer au fonctionnement d'une structure

Mettre en œuvre le projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

- Concevoir un projet d'animation
- Conduire un projet d'animation

- Evaluer un projet d'animation

Conduire une séance un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ de la mention

- Concevoir la séance le cycle d'animation ou d'apprentissage
- Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage
- Evaluer la séance le cycle d'animation ou d'apprentissage

Mobiliser les techniques de la mention ou de l'option pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage

- Conduire pour tout public une séance ou un cycle en utilisant les techniques de la mention ou de l'option
- Maîtriser et faire appliquer les règlements des disciplines de la mention ou de l'option

Garantir des conditions de pratique en sécurité dans la mention ou dans l'option

Modalités d'évaluation :

SECTEUR D'ACTIVITÉ ET TYPE D'EMPLOI

Secteurs d'activités :

Les activités s'exercent dans le cadre de structures diverses suivant la mention . Elles relèvent du secteur public (collectivités territoriales et établissements publics) ou du secteur privé (structures commerciale ou associations,...), ainsi que du statut de travailleur indépendant.

L'éducateur(trice) sportif(ve) exerce ses fonctions au sein de structures publiques ou privées dont notamment :

- des collectivités locales, les éducateurs ayant accès à la filière territoriale des activités physiques et sportives par le concours d'éducateur territorial des activités physiques ;
- d'associations, notamment sportives ;
- d'établissement d'activités physiques et sportives divers
- d'une façon générale, de toute structure dont l'objet est la promotion d'une ou de plusieurs activités physiques ou sportives

(structures de vacances, bases de loisir, hôtellerie de plein air, comités d'entreprise, centres de formation, ...).

Il/elle peut intervenir dans le secteur scolaire ou périscolaire .

Type d'emplois accessibles :

Moniteur

Educateur sportif

Coach , entraîneur

Code(s) ROME :

- G1204 - Éducation en activités sportives

Références juridiques des réglementations d'activité :

L'activité de l'éducateur sportif est soumise à l'application de l'article L 212-1 du code du sport qui prévoit la possession

de certifications spécifiques parmi lesquelles figure le BP JEPS spécialité éducateur sportif décliné dans ses différentes mentions.

VOIES D'ACCÈS

Le cas échéant, prérequis à la validation des compétences :

Validité des composantes acquises :

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le jury est nommé par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la vie associative. Il est présidé par un fonctionnaire de catégorie A. Il est composé, outre son président et à parts égales : <ul style="list-style-type: none"> – de formateurs et de cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents du ministère chargé de la jeunesse et des sports ; – de professionnels qualifiés du secteur d'activi

Gestion des services

			employeurs et salariés, choisis sur proposition des organisations représentatives.
Après un parcours de formation continue	X		Idem
En contrat de professionnalisation	X		Idem
Par candidature individuelle	X		non
Par expérience	X		Idem
En contrat d'apprentissage	X		Idem

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie		X
Inscrite au cadre de la Polynésie française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES, CERTIFICATIONS OU HABILITATIONS

Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations : Non

BASE LÉGALE

Référence au(x) texte(s) règlementaire(s) instaurant la certification :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	Décret no 2016-527 du 27 avril 2016 relatif au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

Gestion des services

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	<p>Arrêté du 27 avril 2016 relatif au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport et à sa spécialité éducateur sportif.</p> <p>Références autres :</p> <p>34 Mentions :</p> <p>PATINAGE SUR GLACE: Arrêté du 21 juin 2016; JO du 2 juillet 2016</p> <p>ACTIVITES AQUATIQUE ET DE LA NATATION: Arrêté du 21 juin 2016; JO du 2 juillet 2016</p> <p>ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS: Arrêté du 21 juin 2016; JO du 2 juillet 2016</p> <p>ACTIVITES DE LA FORME: Arrêté du 05 septembre 2016; JO du 10 septembre 2016</p> <p>ACTIVITES GYMNIQUES: Arrêté du 05 septembre 2016; JO du 10 septembre 2016</p> <p>SPORTS DE CONTACT: Arrêté du 21 septembre 2016; JO du 29 septembre 2016</p> <p>ACTIVITES DE LA SAVATE: Arrêté du 21 septembre 2016; JO du 29 septembre 2016</p> <p>BOXE: Arrêté du 21 septembre 2016; JO du 29 septembre 2016</p> <p>JUDO-JUJITSU: Arrêté du 28 septembre 2016; JO du 07 octobre 2016</p> <p>ESCRIME: Arrêté du 10 octobre 2016; JO du 22 octobre 2016</p> <p>GOLF: Arrêté du 10 octobre 2016; JO du 22 octobre 2016</p> <p>ACTIVITES EQUESTRES: Arrêté du 31 octobre 2016; JO du 19 novembre 2016</p> <p>LUTTE ET DISCIPLINES ASSOCIEES: Arrêté du 09 novembre 2016; JO du 19 novembre 2016</p> <p>HOCKEY: Arrêté du 01 décembre 2016; JO du 13 décembre 2016</p> <p>PLONGEE SUBAQUATIQUE: Arrêté du 01 décembre 2016; JO du 13 décembre 2016</p> <p>ACTIVITES DU CANOE KAYAK ET DISCIPLINES ASSOCIEES EN MER: Arrêté du 27 février 2017; JO du 10 mars 2017</p> <p>ACTIVITES DU CANOE KAYAK ET DISCIPLINES ASSOCIEES EN EAUX VIVES: Arrêté du 27 février 2017; JO du 10 mars 2017</p> <p>ACTIVITES DU CANOE KAYAK ET DISCIPLINES ASSOCIEES EN EAUX VIVES JUSQU'A LA CLASSE III, EN EAUX CALMESET EN MER JUSQU'A 4 BEAUFORT: Arrêté du 27 février 2017; JO du 10 mars 2017</p>

PARACHUTISME: Arrêté du 27 février 2017; JO du 10 mars 2017
 ACTIVITES DU CYCLISME: Arrêté du 30 mai 2017; JO du 22 juin 2017

VOILE MULTI SUPPORTS JUSQU'A 6 MILLES NAUTIQUES D'UN ABRI : Arrêté du 30 aout 2017; JO du 06 septembre 2017
 VOILE CROISIERE JUSQU'A 200 MILLES NAUTIQUES D'UN ABRI : Arrêté du 30 aout 2017; JO du 06 septembre 2017
 BASKET BALL : Arrêté du 07 novembre 2017 ; JO du 16 novembre 2017
 TENNIS DE TABLE : Arrêté du 07 novembre 2017 ; JO du 16 novembre 2017
 VOLLEY BALL ET DISCIPLINES ASSOCIEES ; Arrêté du 07 novembre 2017 ; JO du 16 novembre 2017
 CHAR A VOILE ; Arrêté du 28 mars 2018 ; JO du 07 avril 2018
 AVIRON ET DISCIPLINES ASSOCIEES ; Arrêté du 4 avril 2018; JO du 7 avril 2018
 SKI NAUTIQUE - WAKEBOARD, DISCIPLINES ASSOCIEES ET TOUS SUPPORTS DE GLISSE TRACTES ; Arrêté du 04 avril 2018 ; JO du 07 avril 2018
 SURF ET DISCIPLINES ASSOCIEES ; Arrêté du 04 avril 2018 ; JO du 11 avril 2018
 PECHE DE LOISIR; Arrêté du 22 aout 2018 ; JO du 6 septembre 2018
 KARATE-WUSHU ET DISCIPLINES ASSOCIEES ; Arrêté du 22 aout 2018 ; JO du 6 septembre 2018
 Glisses Aerotractées et disciplines associées ; arrêté du 22 juillet 2019 ; JO du 09 08 2019
 Motonautisme et disciplines associées ; arrêté du 22 juillet 2019 ; JO du 09 08 2019
 Sports de glace ; arrêté du 22 juillet 2019 ; JO du 09 08 2019

Référence autres (passerelles...) :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	Décret no 2016-527 du 27 avril 2016 relatif au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

Date du premier Journal Officiel ou Bulletin Officiel : 29-04-2016

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Statistiques :

Gestion des services

Lien internet vers le descriptif de la certification :

Ministère chargé des sports

Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ)

<http://www.cidj.com> (<http://www.cidj.com>)

<http://www.sports.gouv.fr> (<http://www.sports.gouv.fr>)

Organisme(s) préparant à la certification :

Nom légal	Rôle
Eurofitness	Habilitation pour former et organiser l'évaluation

Fiche au format antérieur au 01/01/2019

(<https://certifpro.francecompetences.fr/webapp/services/enregistrementDroit/dowr>)